**Date d'édition :** 07/03/2023



# Référentiel de Paye



# 202317

# Indemnité de fin de contrat à durée déterminée pour les contrats non saisonniers inférieurs à 2 SMIC

## 1. Identification

non
าดท
าดท
าดท

#### **Documentation Pissarho**

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/202317\_INTER\_IND.\_DE\_FIN\_DE\_CONTRAT.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/EL\_22\_mvt\_22.XLSX

Commentaire	

# 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction		TFPF2016393D
publique		

# 3. Conditions d'attribution

# 3.1 Populations

# 3.1.1 Populations éligibles

N - Contractuel de droit public

# 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

**Date d'édition:** 07/03/2023

#### 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

## 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

#### 3.5 Autres conditions

L'indemnité n'est due

- que pour les contrats débutant au 01/01/2021 que lorsque le contrat est exécuté jusqu'à son terme.

#### 3.6 Conditions d'exclusion

L'indemnité n'est pas due

- si l'agent refuse la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée pour occuper le même emploi ou un emploi similaire auprès du même employeur, assorti d'une rémunération au moins équivalente.
  si le montant de rémunération brute globale est supérieur à deux fois le montant brut du salaire minimum interprofessionnel de croissance applicable sur le territoire d'affectation et déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 3231-7 du code du travail.

# 4. Incompatibilités

#### **Commentaire**

Néant

## 5. Modalités de liquidation

# 5.1 Expression métier

le montant est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent au titre de son contrat et, le cas échéant, de ses renouvellements.

# 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	10 % de deux fois le montant brut du salaire minimum interprofessionnel de croissance applicable sur le territoire d'affectation et déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 3231-7 du code du travail multipliés par la durée effective du contrat (en nombre de mois ou autres)

## 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Ponctuelle	versée au plus tard 1 mois après le fin de contrat

# 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Le point fonction publique est une donnée mobilisée dans le calcul	

# 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

# 6. PAY

#### 6.1 Information PAY: NEANT

# 6.2 Description du mouvement

**Date d'édition :** 07/03/2023

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
2317	00	01MMAAAA	1 ou 2				2
Indemnité de fin de contrat (hors contrat de projet)	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer			montant	Elément non permanent

## **6.3 Autres informations**

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Non
Elément soumis à précompte Jour de carence	Non
Elément saisissable	Oui